



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 278 - NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

59_Etablissements hospitaliers

Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres

Avis - Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un Technicien Supérieur Hospitalier	1
Avis - Avis de concours sur titres pour le recrutement de deux Animateurs	3

59_Préfecture du Nord

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2012312-0003 - Arrêté accordant la médaille d'honneur des sapeurs- pompiers Promotion du 04 décembre 2012	5
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Secrétariat général

Arrêté N °2012328-0001 - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de l'éco- quartier de l'Ange Gardien à Quesnoy- sur- Deûle et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme	19
Arrêté N °2012328-0002 - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour à RONCQ porté par LMCU et approuvant les dispositions modifiées des documents d'urbanisme	29



PREFET DU NORD

Avis

**signé par Annick DAMS, directeur
le 23 Novembre 2012**

**59_Etablissements hospitaliers
Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres**

Avis de concours externe sur titres pour le
recrutement d'un Technicien Supérieur
Hospitalier

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DES FLANDRES

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

Par avis du Directeur de l'EPSM DES FLANDRES en date du 23 Novembre 2012.

Un concours externe sur titres aura lieu à l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres de Bailleul (Nord) dans les conditions fixées à l'article 4 du décret n°2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers, et à l'arrêté du 27 septembre 2012, en vue de pourvoir 1 poste de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe, domaine « reprographie, dessin, documentation » spécialité documentation.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux technicien supérieur hospitaliers.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressée, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de santé, soit le 23 décembre 2012 délai de rigueur, à la Directrice des Ressources Humaines de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres, 790 route de Locre 59270 BAILLEUL, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

La Directrice
Des Ressources Humaines


A.DAMS



PREFET DU NORD

Avis

**signé par Annick DAMS, directeur
le 23 Novembre 2012**

**59_Etablissements hospitaliers
Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres**

Avis de concours sur titres pour le recrutement
de deux Animateurs

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DES FLANDRES

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX ANIMATEURS

Par avis du Directeur de l'EPSM DES FLANDRES en date du 23 Novembre 2012

Un concours sur titres aura lieu à l'établissement public de santé mentale des Flandres, en application de l'article 2 du décret n°93-654 du 26 mars 1993 portant statut particulier du corps des animateurs de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir deux postes d'animateur socioculturel vacants dans cet établissement.

Peuvent être candidats, les titulaires du diplôme d'Etat aux fonctions d'animateur (DEFA) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité animation sociale ou du brevet d'Etat d'Animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire (BEATEP), spécialité activités sociales-vie locale.

Peuvent être candidats, outre les titulaires des diplômes ci-dessus énumérés, les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de Santé, **soit avant le 23 janvier 2013, délai de rigueur.** à la Directrice des Ressources Humaines de l'établissement public de santé mentale des Flandres, 790, route de Locre, B.P.139, 59270 Bailleul, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

La Directrice
des Ressources Humaines

A.DAMS





PREFET DU NORD

Arrêté n °2012312-0003

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 07 Novembre 2012**

**59_Präfecture du Nord
Cabinet du Préfet**

Arrêté accordant la médaille d'honneur des
sapeurs- pompiers Promotion du 04 décembre
2012

PRÉFET DU NORD

Cabinet du Préfet

Bureau des affaires
signalées et des
décorations

Arrêté accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Promotion du 04 décembre 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment les conditions d'ancienneté requises pour l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La médaille avec rosette est décernée pour mérites exceptionnels aux officiers et sous-officiers des sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

MÉDAILLE D' ARGENT AVEC ROSETTE

Monsieur MARTIN Benoit
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Monsieur PILLE Laurent
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Article 2 - La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MÉDAILLE D' OR

Monsieur ATTELEYN Francis
Major au corps départemental du Nord

Monsieur BAILLEUL Didier
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur BARRE Michel
Colonel au corps départemental du Nord

Monsieur BECUE Pascal
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BONNAILLIE Jean-Luc
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BUELENS Yves
Major au corps départemental du Nord

Monsieur BUZIN Jean-Michel
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur CAPPELLE Ghislain
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur CHERDON Didier
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur COLIN Eric
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DEBAENE Didier
Sapeur au corps départemental du Nord

Monsieur DEFORCHE Marc
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELAUTEL Franck
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur DELHAYE Stéphane
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELPLACE Hervé
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur DELVA Bertrand
Major au corps départemental du Nord

Monsieur DERNIS Eric
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur DESSE Pascal
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DESTIENNE Albert
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DESWEEMER Bernard
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DETOURNAY Michel
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur DETRE François
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur DEVIN Georges
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUQUESNE Gérard
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur FREHI Daniel
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur GEVAERT Jean
Major au corps départemental du Nord

Monsieur GILLOIS Alain
Ancien sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur GOMEZ Jean-Michel
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur HENIART Bruno
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur HERBIN Philippe
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur HOTTIN Patrick
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur LAFITTE Marc
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur LANDSWERDT Marino
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LAURENT Michel
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur LEMAIRE Michel
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEMAITRE Alain
Ancien caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEMOING Dominique
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MANIEZ Jean-Marc
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MAYEUR Freddy
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MEYNCKENS Daniel
Ancien adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MONTREZOR Jean-Marc
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur MONTUY Didier
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur ORNELIS Philippe
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur PAPIS Marc
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur RENARD André
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur SIMPERE Thierry
Major au corps départemental du Nord

Monsieur SINTIVE Claude
Ancien capitaine au corps départemental du Nord

A titre posthume

Monsieur SMAGUE Eric
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur SWYNDAUW Vincent
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur TABARY Jean-Paul
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur TERRIER Pascal
Major au corps départemental du Nord

Monsieur TOURBEZ Thierry
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur VAILLANT Stéphane
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur VANDOO LAEGHE Dany
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur VANHOUTTE Olivier
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur WAXIN Patrice
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur WAYEMBERGE Yves
Major au corps départemental du Nord

MÉDAILLE DE VERMEIL

Monsieur BAELEN Laurent
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BAERT Patrice
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BERNIER Philippe
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BERODE François
Médecin capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur BLASCZYK Philippe
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur BLEHAUT Stéphane
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BOGAERT Fabrice
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BORNAND Christophe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BUIRETTE Bertrand
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur CANCIANI Silvano
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur CHUFFART Alain
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Monsieur D'ETTORE Jean-Pierre
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur D'HULSTER Fabien
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur DEBIEVE David
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELANNOY Philippe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELAUTEL Alexis
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELAUTEL Eddy
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELECOURT Thierry
Caporal au corps départemental du Nord

Monsieur DEMARQUETTE David
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur DERAEDT Frédéric
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DERA EVE Maxime
Major au corps départemental du Nord

Monsieur DEWAELE Jean-François
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DIERS Christian
Capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur DOUCHEMENT Christophe
Major au corps départemental du Nord

Monsieur DRANCOURT Gérald
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUCORNET Eric
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur FONTAINE Xavier
Major au corps départemental du Nord

Monsieur FOREST Olivier
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur FOURNIER Pascal
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur FRANCOIS Jean
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur GERMAIN André
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur HACART Philippe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur HAEZEBROUCK Karl
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur HENRY Pierryck
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur HERITIER Christophe
Commandant au corps départemental du Nord

Monsieur HOUEDE Yann
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur JOLLY Yvon
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LECHEVALIER Gérald
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEDIEU Philippe
Sergent honoraire au corps départemental du Nord

Monsieur LEDRU Joël
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEMAIRE Stéphane
Sapeur au corps départemental du Nord

Monsieur LIBERT Christophe
Capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur LIBIER Frédéric
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur LOONES Olivier
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LOTTERIE David
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur MAILLARD Laurent
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Monsieur MALLEVAEY José
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur MARTEEL Christophe
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur MONCOMBLE Franck
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MOREAU Hervé
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur NEVREUX Loïc
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur NOTTEGHEM Marc
Ancien caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur OTTAVIANI Patrice
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur PETIT Bruno
Ancien adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur PROUVEUR Pascal
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur RENTIES Yves
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur SACRIAS Samuel
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur UNGER Brian
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur VELU Frédéric
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur VERGRIETE Philippe
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur WAROQUIER Alain Roger
Médecin commandant au corps départemental du Nord

MÉDAILLE D' ARGENT

Monsieur ALVAREZ Patrick
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur ARDOISE Mickael
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BACHELET Alain
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BERLAND Emmanuel
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur BERNIER Frédéric
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur BERTIN Bruno
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BIDON Marc
Commandant au corps départemental du Nord

Monsieur BLANCKE Thierry
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur BLOND Francis
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur BOULET Bruno
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur BOULINGUIEZ Jean-Marie
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur BOURGEOIS Stéphane
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur BUSSY Sébastien
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur CASIER David
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur CATRY Laurent
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur CHRETIEN Olivier
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur COUVREUR Vincent
Médecin capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur DAMIE Christophe
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur DE AZEVEDO Abilio
Caporal au corps départemental du Nord

Monsieur DEBARBIEUX Grégory
Sergent chef au corps départemental du Nord

Madame DELAMETTE Carole
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELATTRE Philippe
Adjudant au corps départemental du Nord

Madame DELAUTRE Carine
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELAVAL Samuel
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur DELPORTE Emmanuel
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DESPREZ Bruno
Capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur DETRUS Jean-Marc
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DEVILLERS Frédéric
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DEVILLIERS François
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur DEWAS Laurent
Major au corps départemental du Nord

Monsieur DHOTE Mickaël
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur DOLLET Franck
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUHAUT Fabien
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUMORTIER Jean-Louis
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUNEUGARDIN Jean Luc
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUQUENOY Christian
Ancien sergent au corps départemental du Nord

Monsieur DUYCK Jean-Michel
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur FAVEEUW Christophe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur FIEVEZ Eric
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur FONTAINE Grégory
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur FONTAINE Julien
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur FOSLIN Patrice
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur FRIVARD Christophe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur GADEYNE Pascal
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur GARDUNO NIEVES Luciano
Caporal au corps départemental du Nord

Monsieur GARREAU Jean-Jacques
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur GAY Joël
Caporal au corps départemental du Nord

Monsieur GRZELKA Fabrice
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur HERBIN Marc
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur HOUBA Eric
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur JACQUET Nathanaël
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur JAMESSE Laurent
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur JANOT David
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur JAROSZ Bruno
Capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur JOOSTEN Jean-Luc
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur KACIMI Patrick
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur KMIECIK Mickaël
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur LAMY Florian
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur LANDRAGIN Patrick
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur LASSELIN Gérard
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEBEL Christophe
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEBLEU Arnaud
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEFEBVRE Renault
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur LEMAITRE Pascal
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur LIAGRE Hugues
Commandant au corps départemental du Nord

Monsieur LOUVEGNEZ Jean-François
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Monsieur LOUVET Franck
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur MAIRESSE Frédéric
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur MARESCHI Eric
Commandant au corps départemental du Nord

Monsieur MARGUERESZ Michaël
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur MARSON Xavier
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur MARTIN Bruno
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur MERCIER Emmanuel
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur MOISSON Rodolphe
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur MOREAU Eric
Sapeur au corps départemental du Nord

Madame MULLOT Valérie
Capitaine au corps départemental du Nord

Monsieur NEVE Hervé
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur PARMENTIER Nicolas
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur PIERRARD Sébastien
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur POCHE Patrice
Sapeur au corps départemental du Nord

Monsieur QUANDALLE Ludovic
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur QUINCHON Jean-Philippe
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur REINERT Lucien
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur ROLLAND Christophe
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur SARTIAUX Bruno
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur SEBERT Georges
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur SEVRY Fabien
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur STURM Franck
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur TAISNE Olivier
Caporal au corps départemental du Nord

Monsieur TISON Bertrand
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur TYTGAT Alain
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur VAAST Benoît
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur VERMERSCH Sébastien
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur VIEVILLE Raphaël
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur WALLEZ Fabrice
Sapeur au corps départemental du Nord

Monsieur WAROQUIER Thierry
Caporal chef au corps départemental du Nord

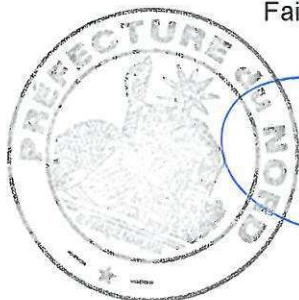
Monsieur WATTEZ Vincent
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur WAXIN Vincent
Sergent chef au corps départemental du Nord

Monsieur WAYMEL Xavier
Sergent chef au corps départemental du Nord

Article 3 – M. le directeur de cabinet, MM. les sous-préfets d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 07 novembre 2012



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012328-0001

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 23 Novembre 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique
le projet d'aménagement de l'éco- quartier de
l'Ange Gardien à Quesnoy- sur- Deûle et
emportant mise en compatibilité des
documents d'urbanisme

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et
de la maîtrise foncière

**Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de l'éco-quartier
de l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deûle et emportant mise en compatibilité des
documents d'urbanisme**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 123-24 à L 123-26 et R 352-1,

Vu le décret modifié du 19 décembre 1990 créant l'établissement public foncier Nord Pas de Calais,

Vu la convention cadre signée le 19 avril 2007 entre Lille Métropole communauté Urbaine et l'établissement public foncier Nord Pas de Calais et ses avenants ainsi que les délibérations y afférentes,

Vu la délibération n° 2009/42 du 19 juin 2009 par laquelle le conseil d'administration de l'établissement public foncier Nord Pas de Calais approuve la convention opérationnelle avec la communauté urbaine de Lille à intervenir,

Vu la convention opérationnelle signée le 7 octobre 2009 entre Lille Métropole Communauté Urbaine et l'établissement public foncier Nord Pas de Calais et son avenant ainsi que les délibérations y afférentes,

Vu la délibération n°10 C 0516 du 1er octobre 2010 par laquelle le conseil de la communauté urbaine de Lille sollicite le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du site de

l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deûle au profit de l'établissement public foncier Nord Pas de Calais,

Vu la délibération n° 11 C 0152 du 1^{er} avril 2011 par laquelle le conseil de la communauté urbaine de Lille ajuste le périmètre de la DUP du site de l'Ange Gardien,

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique valant pour enquête au titre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ainsi que le dossier d'enquête parcellaire établis conjointement par LMCU et l'EPF et les registres y afférents ainsi que les avis d'enquêtes, les certificats d'affichages et les publications dans la presse,

Vu le plan de situation et le plan périmétral ci-annexés,

Vu le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu le dossier de l'étude d'impact,

Vu l'avis de l'autorité environnementale rendu le 17 mai 2011 sur le projet de la ZAC de l'Ange Gardien,

Vu le procès-verbal établi le 24 avril 2012 à l'issue de la réunion du 11 avril 2012 organisée en application des dispositions des articles L.123-16 et R. 123-23 du code de l'urbanisme relatives à l'examen conjoint de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu les arrêtés préfectoraux du 29 mars 2012 soumettant aux formalités d'enquête d'utilité publique, de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et valant pour enquête au titre du code de l'environnement ainsi qu'à celles d'enquête parcellaire le projet d'aménagement du site de l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deûle du lundi 30 avril 2012 au samedi 2 juin 2012 inclus,

Vu les rapports, conclusions motivées et avis favorables à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme rendus par Madame Jacqueline HUART, directrice d'un institut médico-éducatif retraitée, commissaire-enquêteur,

Vu la déclaration de projet pour l'aménagement du site de l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deûle actée par la délibération n° 12 C 0630 du 9 novembre 2012 dans laquelle le conseil de L.M.C.U. réaffirme le caractère d'intérêt général de l'opération conformément à l'article L 126-1 du code de l'environnement en rappelant les motifs et considérations qui le justifient,

Vu l'exposé des motifs et considérations ci-après annexé justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération,

Vu la délibération susmentionnée du 9 novembre 2012 par laquelle le Conseil Communautaire de Lille prend acte de l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et approuve ladite mise en compatibilité,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord,

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} –Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de l'éco-quartier de l'Ange Gardien situé à Quesnoy-sur-Deûle. Le présent arrêté emportera également mise en compatibilité des documents d'urbanisme et approbation des documents d'urbanisme applicables.

Article 2- L'établissement public foncier Nord Pas de Calais est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération susvisée.

Article 3- Les expropriations nécessaires devront être réalisées dans le délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 -Obligation est faite au maître d'ouvrage de l'opération de remédier aux atteintes éventuelles portées aux exploitations agricoles tel qu'il est prévu par les dispositions de l'article L 23-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Article 5-Le secrétaire général, la présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine, le maire de Quesnoy-sur-Deûle et le directeur général de l'établissement public foncier Nord Pas de Calais sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Celui-ci fera l'objet d'un affichage légal en mairie de Quesnoy-sur-Deûle ainsi que dans les locaux de Lille Métropole Communauté Urbaine sis rue du Ballon à Lille et ceux de l'établissement public foncier Nord Pas de Calais ; il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et, à la diligence de l'expropriant, publié dans un journal de diffusion départementale.

Article 6- Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7- Le présent arrêté sera adressé :

- à la présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine,
 - au maire de Quesnoy-sur-Deûle,
 - au directeur général de l'établissement public foncier Nord Pas de Calais,
 - au directeur régional des finances publiques ,
- au directeur départemental des territoires et de la mer.

Copie en sera, par ailleurs, transmise au commissaire-enquêteur.

Fait à Lille, le **23 NOV. 2012**

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Marc-Etienne PINAULDT

EXPOSE DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS QUI JUSTIFIENT LE
CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE
L'ECO-QUARTIER DE L'ANGE GARDIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEULE

Logés dans l'enceinte de la commune agglomérée de Quesnoy-sur-Deûle, les 11 hectares du site de l'Ange Gardien apparaissent comme une dent creuse à l'échelle urbaine.

Le site accueille jusqu'en 2011 une usine de teillage de lin sur une propriété de 8,42 hectares. Le reste des propriétés permet un usage mixte de culture de maïs, de jardins potagers ou encore de prés accueillant des chevaux.

Dans la perspective d'extension urbaine et de maîtrise de l'urbanisation des terres agricoles, le site de l'Ange Gardien présente une vraie opportunité de développement :

il est en effet idéalement placé à l'articulation de la couronne verte et de la Deûle, à proximité immédiate du centre bourg et directement connecté tant aux infrastructures existantes qu'à celles projetées comme le tram-train, son développement étant cohérent avec le bâti, les activités et les services du bourg et en phase avec la prospective globale de réappropriation du canal de la Deûle et de ses berges à l'échelle de la commune.

Les aménagements et le programme de logements s'inscrivent dans les objectifs de la délibération cadre de LMCU du 26 juin 2009 concernant la ville intense et du programme local de l'habitat de Lille Métropole avec la mise en œuvre conjointe de logements locatifs sociaux, en accession et libres de constructeurs.

La création de l'éco-quartier de l'Ange Gardien ancré dans le cœur du bourg de Quesnoy-sur-Deûle permettra de préserver la couronne verte et les 1189 hectares de terres agricoles de la commune, d'affirmer la centralité du bourg en densifiant et dynamisant ses structures existantes et de conforter le dialogue ville/Deûle dans la définition d'un corridor de la Deûle.

C'est en cela que le projet présente un réel caractère d'utilité publique.



Vu pour être
annexé à notre arrêté en
date du **23 NOV. 2012**
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

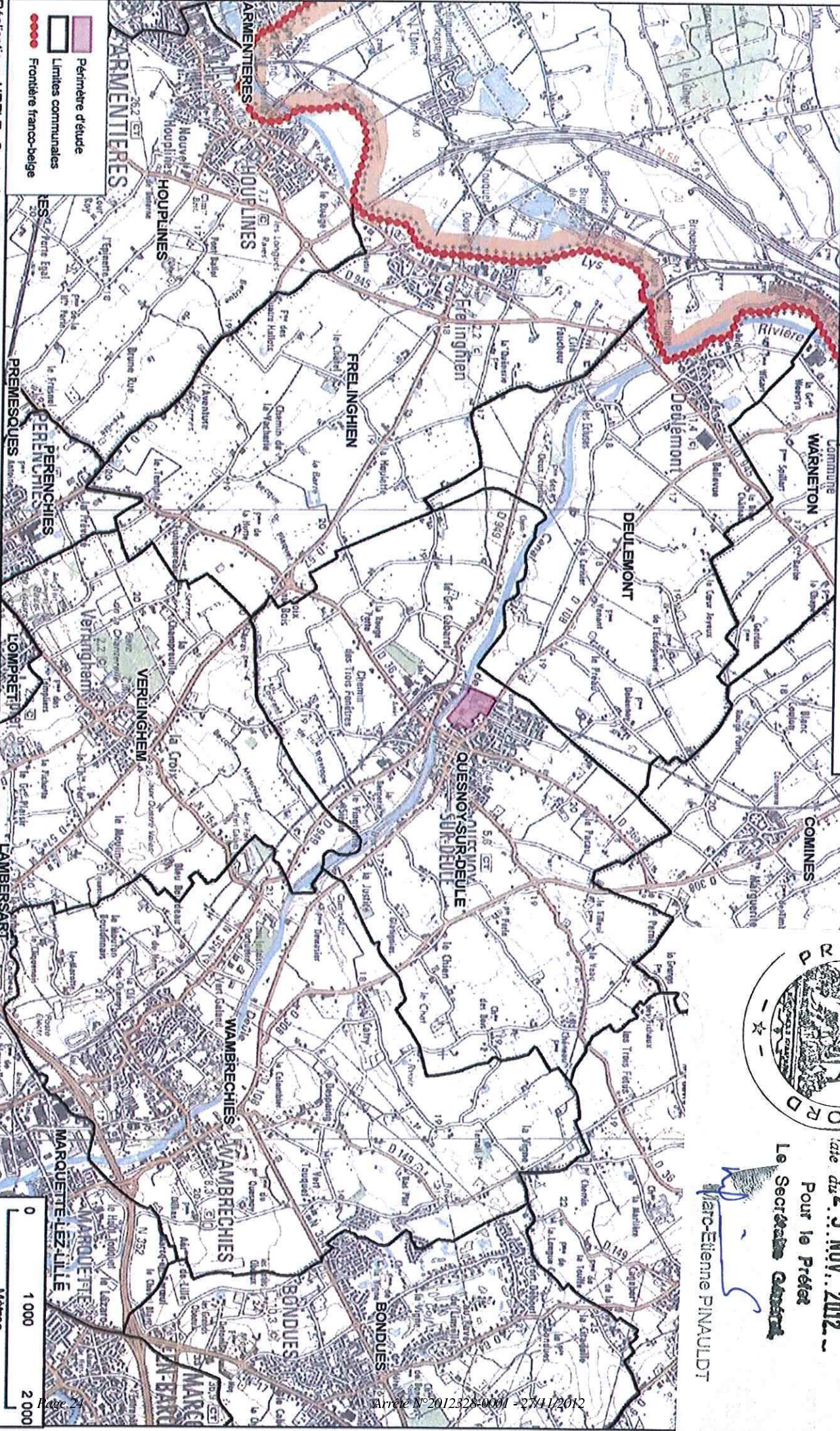


Vu pour être
 annexé à notre arrêté en
 date du **23 NOV. 2012**

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Marc-Etienne PINAULT

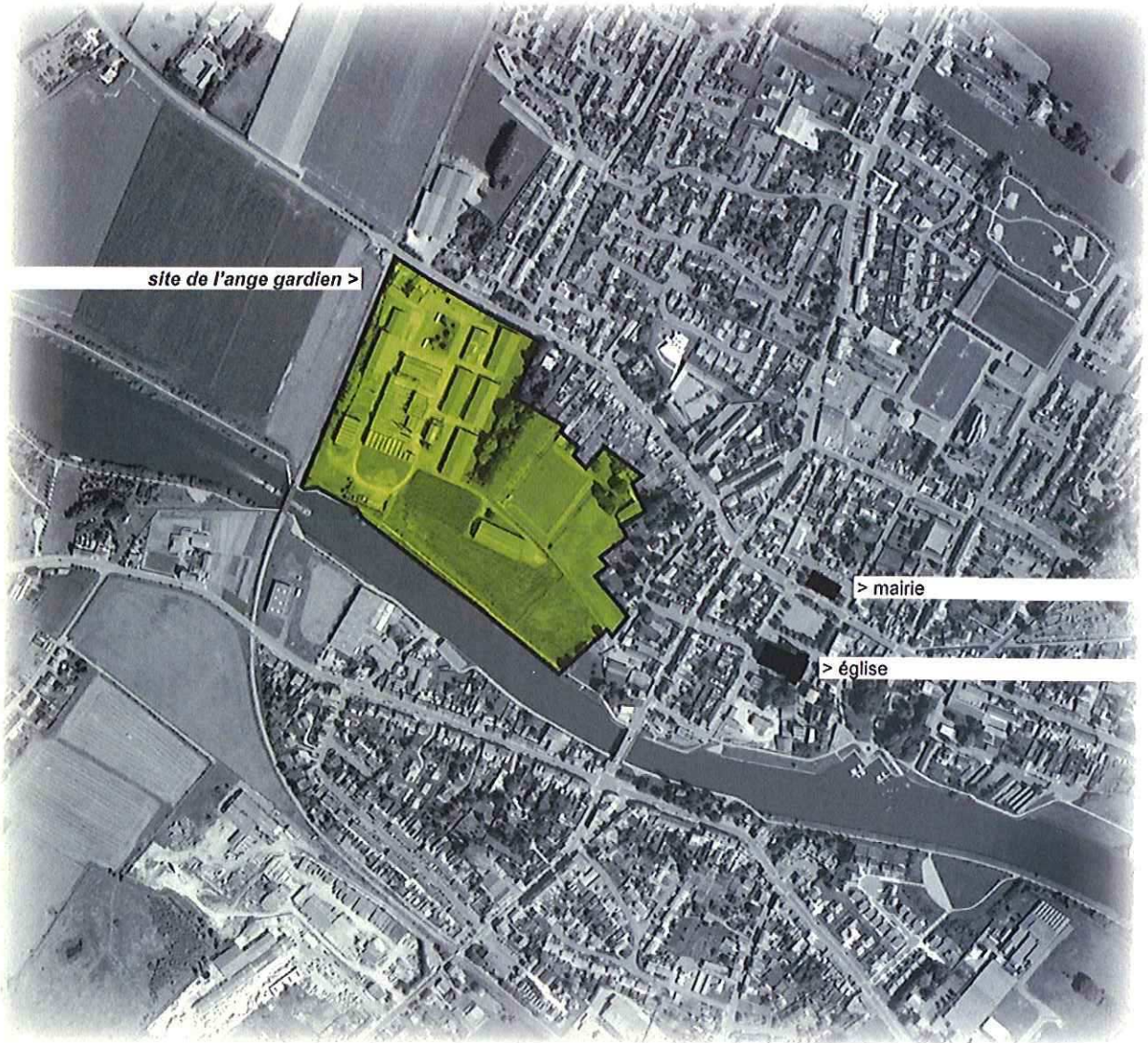


- Périmètre d'étude
- Limites communales
- Frontière franco-belge

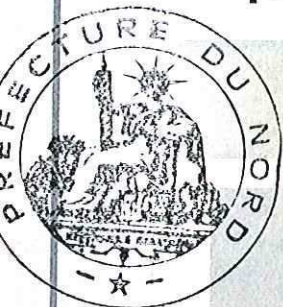


VILLE DE QUESNOY-SUR DEÛLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT "SITE DE L'ANGE GARDIEN"



MISE EN COMPATIBILITE DU PLU



Vu pour être
annexé à notre arrêté en
date du **23 NOV. 2012**

JUIN 2011

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc-Etienne Rinauld'.

Marc-Etienne RINAULD

Paris Europe - 34(7) avenue de la République - BP 54212 - F-93200 Paris Cedex 12
Tél. : 01 49 39 39 39 - Fax : 01 49 39 39 39

SDOEA Urbanisme / Environnement
80 rue de Metz - F-59643 Wasquhal Cedex
Tél. : 03 20 39 81 78 - Fax : 03 20 39 02 01

Agence Labanié / Visiorque architectes partenaires
63 rue Lazare Gattebois - F-59000 Lille
Tél. : 03 20 39 35 32 - Fax : 03 20 39 35 30

Studio 333 architectes urbanistes
16 place du Lion d'Or - F-59000 Lille
Tél. : 03 20 39 35 32 - Fax : 03 20 39 35 30



La DEULE

CANAL D'EGOUT

ENTREPOT

ENTREPOT

USINE VAN ROBAEYS

BARRACK C ENTREPOT

BARRACK D ENTREPOT

ENTREPOT

BARRACK E ENTREPOT

ENTREPOT

PARKING

ENTREPOT

RUE DE LA GARE

RUE DE LA GARE

CHANGEMENT DE DIRECTION

SECTEUR 15

Maison de Maître

2

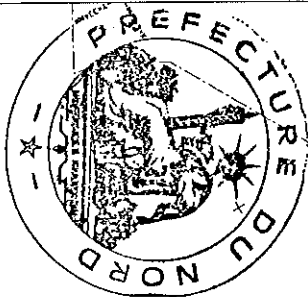
14

15

16

1





annexé à partir du 23 NOV 2012
acte du
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Mard-Etienne PINAULDF

LEGENDE PLAN GEOLYS

Parcelle incluse en partie dans le périmètre	(Symbol: Dotted pattern)
Limite domaine public fluvial (DPF)	(Symbol: Dashed line)
Périmètre strict de l'opération	(Symbol: Solid line)
Parcelle incluse en partie dans le périmètre	(Symbol: Dotted pattern)
Limite domaine public fluvial (DPF)	(Symbol: Dashed line)
Périmètre strict de l'opération	(Symbol: Solid line)
Parcelle incluse en partie dans le périmètre	(Symbol: Dotted pattern)
Limite domaine public fluvial (DPF)	(Symbol: Dashed line)
Périmètre strict de l'opération	(Symbol: Solid line)

QUESNOY SUR DEULE
 Rue de Watron
 Département du Nord
 Commune de Quesnoy

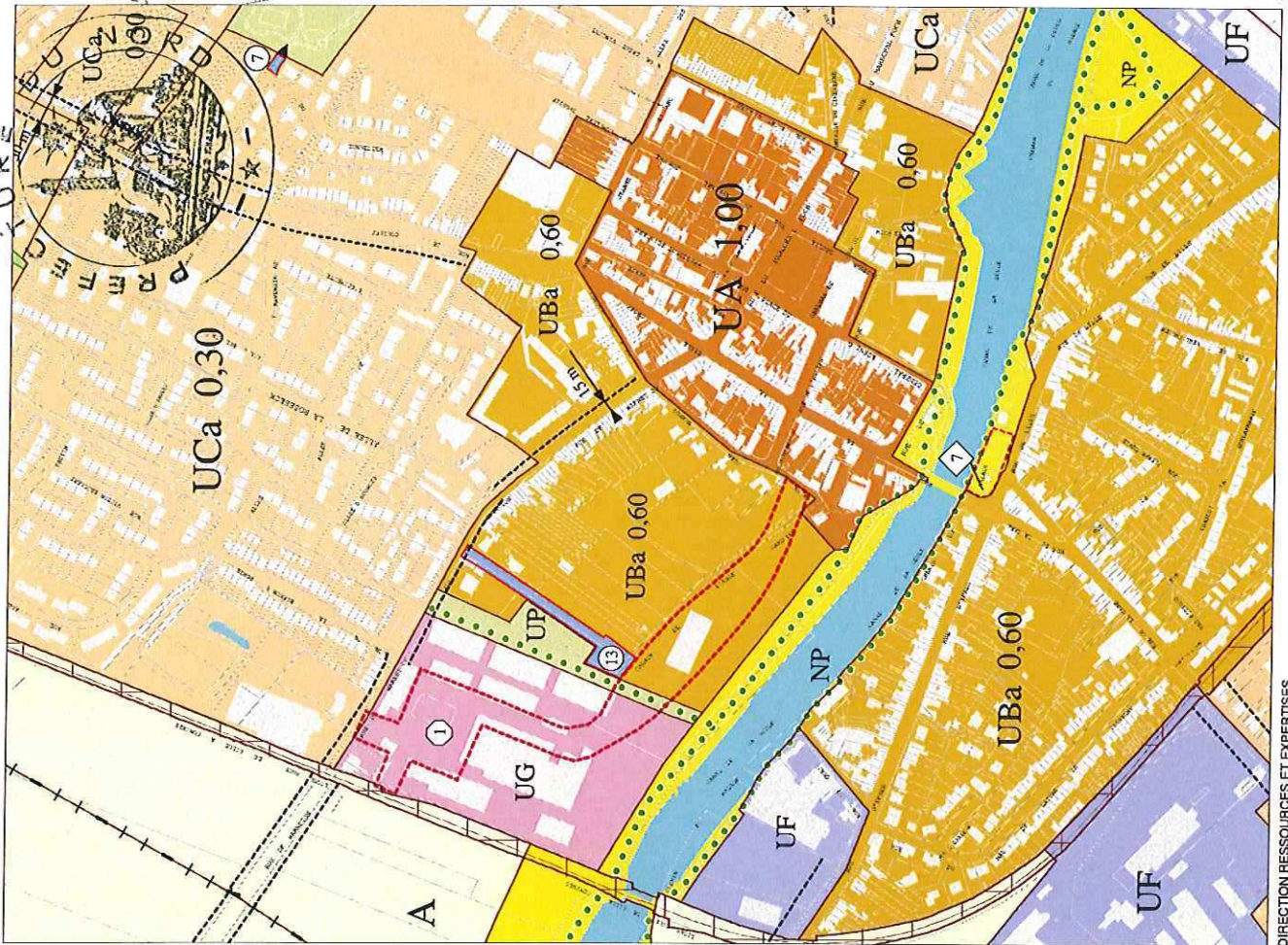
PLAN PARCELLAIRE

Préparé par: (Nom de l'architecte)
 Adresse: (Adresse)
 Date: 08/03/2010
 Ech: 1:500
 Dossier: 007736

Indice	Date	Désignation
A	09/22/12	Plan parcellaire et périmètre pour les lots
B	09/22/11	Plan parcellaire et périmètre pour les lots (avant 2010)
C	09/22/11	Modification de périmètre
D	09/22/12	Préparation de l'acte

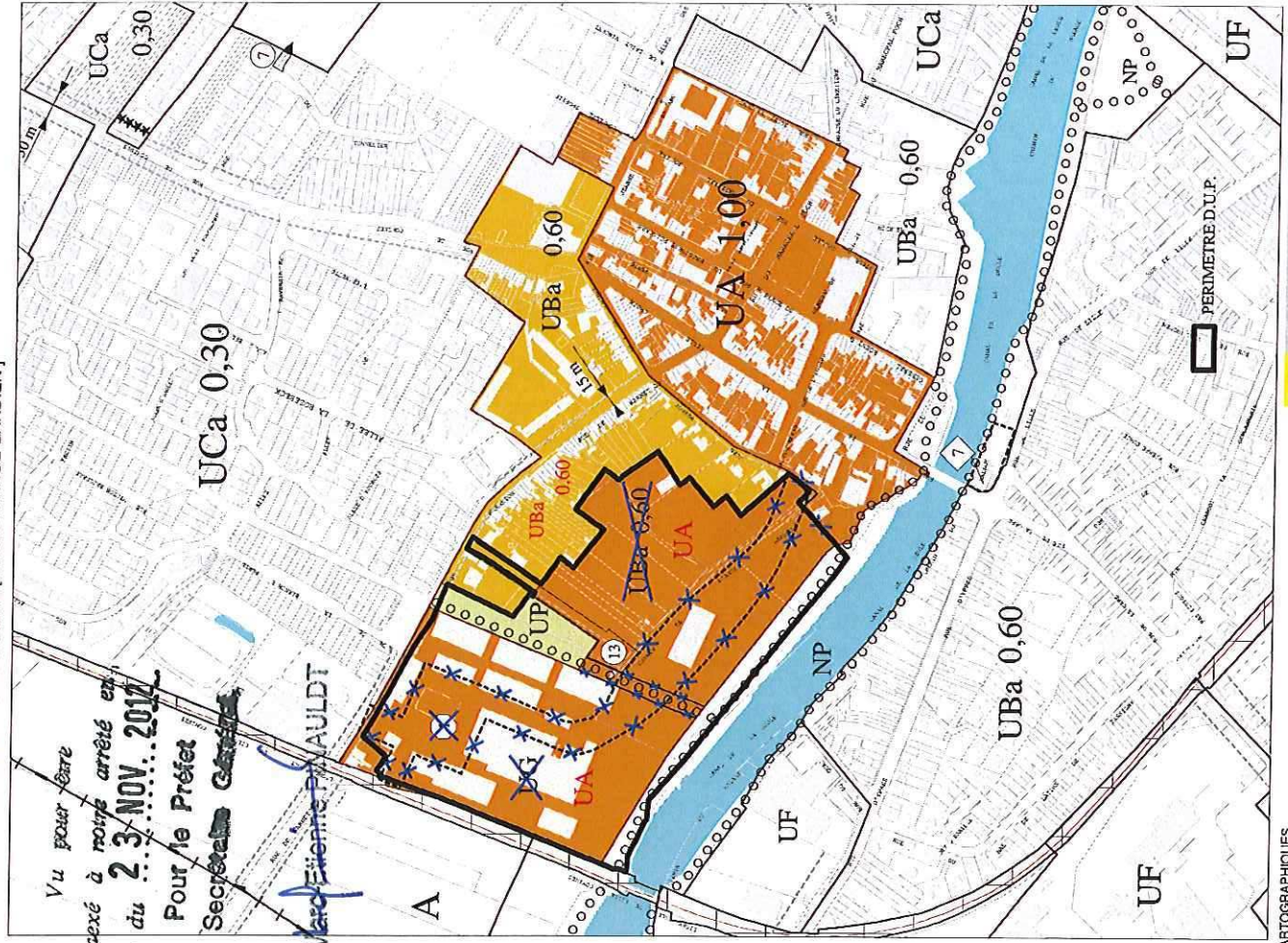
Commune Urbaine
 Lille Métropole





DIRECTION RESSOURCES ET EXPERTISES

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1/50000





PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012328-0002

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 23 Novembre 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique
le projet d'élargissement et de restructuration
de la rue de la Vieille Cour à RONCQ porté
par LMCU et approuvant les dispositions
modifiées des documents d'urbanisme



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et
de la maîtrise foncière

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour à RONCQ porté par LMCU et approuvant les dispositions modifiées des documents d'urbanisme .

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code de l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 123-24 à L 123-26 et R 352-1,

Vu le code du patrimoine,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le projet d'aménagement de la rue de la Vieille Cour sise à RONCQ par élargissement et restructuration de la chaussée, des trottoirs et du stationnement, de la rue des Martyrs de la Résistance à la rue de Lille, présenté par LMCU,

Vu la délibération n° 10 C 0742 du 3 décembre 2010 par laquelle le conseil de la communauté urbaine de Lille décide l'acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles sises à RONCQ, rue de la Vieille Cour, et sollicite en conséquence du préfet du nord le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par ouverture conjointe des enquêtes prévues par l'article R-11-3-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2011 au cours de laquelle la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme a été conjointement examinée par les personnes publiques associées,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 ouvrant l'enquête d'utilité publique et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et valant pour enquête au titre du code de l'environnement relative au projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour à RONCQ,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 ouvrant l'enquête parcellaire relative au projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour sur le territoire de la commune de RONCQ,

Vu les enquêtes précitées qui se sont déroulées du lundi 23 janvier 2012 au vendredi 24 février 2012 inclus,

Vu les rapports, conclusions motivées et avis favorables avec recommandations rédigés par le commissaire-enquêteur à l'issue des enquêtes susmentionnées,

Vu la lettre du 24 septembre 2012 par laquelle Monsieur Bernard DEBREU, vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine, expose les dispositions que compte prendre LMCU afin de répondre aux observations et recommandations émises par le commissaire-enquêteur dans ses rapports, conclusions et avis rédigés à l'issue des enquêtes publique et parcellaire,

Vu la délibération n° 12 C 0635 du 9 novembre 2012 par laquelle le Conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine approuve la mise en compatibilité du PLU par création d'un emplacement réservé d'infrastructure afin de permettre l'élargissement et la restructuration de la rue de la Vieille Cour à Roncq conformément au plan joint à ladite délibération avec des emprises réduites de 12 mètres à 10 mètres,

Vu la délibération n° 12 C 0644 du 9 novembre 2012 formant déclaration de projet par laquelle le conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine confirme le caractère d'intérêt public de l'opération et prend en compte les observations du commissaire-enquêteur, notamment en ce qui concerne la réduction des emprises du projet de 12 mètres à 10 mètres,

Vu l'exposé des motifs et considérations ci-après annexé justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération,

Vu le plan de situation et le plan de périmètre ci-annexés,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord,

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE

Article 1^{er}- Est déclaré d'utilité publique le projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour sur le territoire de la commune de RONCQ.

Le présent arrêté emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et approbation de celui-ci.

Article 2- Lille Métropole Communauté Urbaine est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération susvisée.

Article 3- Les expropriations devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4- Obligation est faite au maître d'ouvrage de remédier aux atteintes éventuelles portées aux exploitations agricoles tel qu'il est prévu par les dispositions de l'article L 23-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.


Article 5- Le secrétaire général, la présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine et le maire de RONCQ sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage légal en mairie de RONCQ ainsi qu'au siège de Lille Métropole Communauté Urbaine et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord ainsi qu'à la diligence de l'expropriant dans un journal diffusé dans le département du Nord en caractères apparents.

Article 6- Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sera adressé :

- à la présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine,
- au maire de RONCQ,
- au directeur régional des finances publiques ,
- au directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,
- au commissaire-enquêteur.

Fait à Lille, le **23 NOV. 2012**

pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Marc-Etienne PINAULDT

EXPOSE DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET D'ELARGISSEMENT ET DE RESTRUCTURATION DE LA RUE DE LA VIEILLE COUR A RONCQ.

La rue de la Vieille Cour, qui était un chemin rural au sein d'un bourg rural à la veille des grands conflits mondiaux du XXème siècle, présente encore aujourd'hui un caractère champêtre affirmé.

Or, du fait de l'intégration progressive de la commune de RONCQ au tissu urbain de la métropole lilloise, l'actuelle configuration de la rue de la Vieille Cour est devenue particulièrement inadaptée aux nouveaux modes de circulation urbains et aux nouvelles exigences de sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

La mise en œuvre d'un réaménagement complet de cette voie et de ses abords immédiats s'avère donc nécessaire.

Le projet d'élargissement et de restructuration de la rue de la Vieille Cour fluidifiera la circulation dans celle-ci ainsi que dans ses abords, facilitera les jonctions avec les rues voisines, désengorgera le centre-ville par la création de 40 places de stationnement et créera une atmosphère plus aérée par l'aménagement d'espaces verts.

A l'échelle de la planification urbaine, les aménagements projetés remettront la rue de la Vieille Cour en phase avec les prescriptions du plan local d'urbanisme, notamment en matière de création d'emplacements de stationnement, et avec le plan de déplacement urbain, en ce qui concerne par exemple les circulations douces.

Le projet, lorsqu'il sera réalisé, permettra donc aux automobilistes, aux piétons et aux cyclistes de partager l'espace- rue de façon plus sécurisée et conviviale et offrira une meilleure cohabitation de tous les usagers de l'espace public.

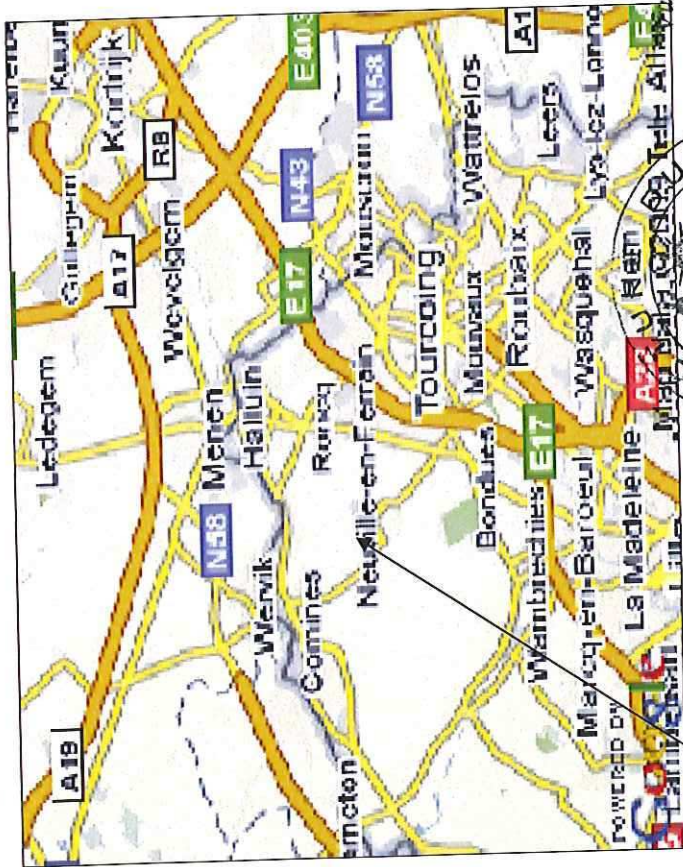


Vu pour être
annexé à notre arrêté en
date du 23 NOV. 2012
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Marc-Etienne PINAULDT

Elargissement et restructuration de la rue de la Vieille Cour

Situation géographique de la rue de la Vieille Cour à RONCCQ.



Roncq

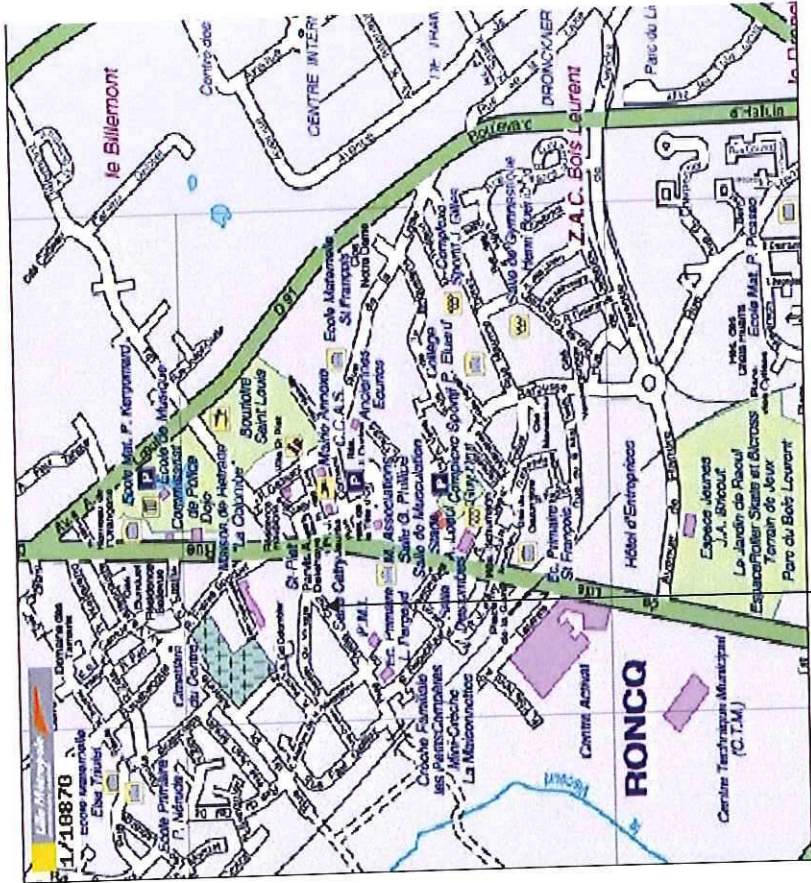


annexé à notre arrêté en date du **23 NOV. 2012**
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général

Cabinet ACF – septembre 2010

Marc-Etienne PINAULDT

Dossier d'enquête d'utilité publique : Plan de situation



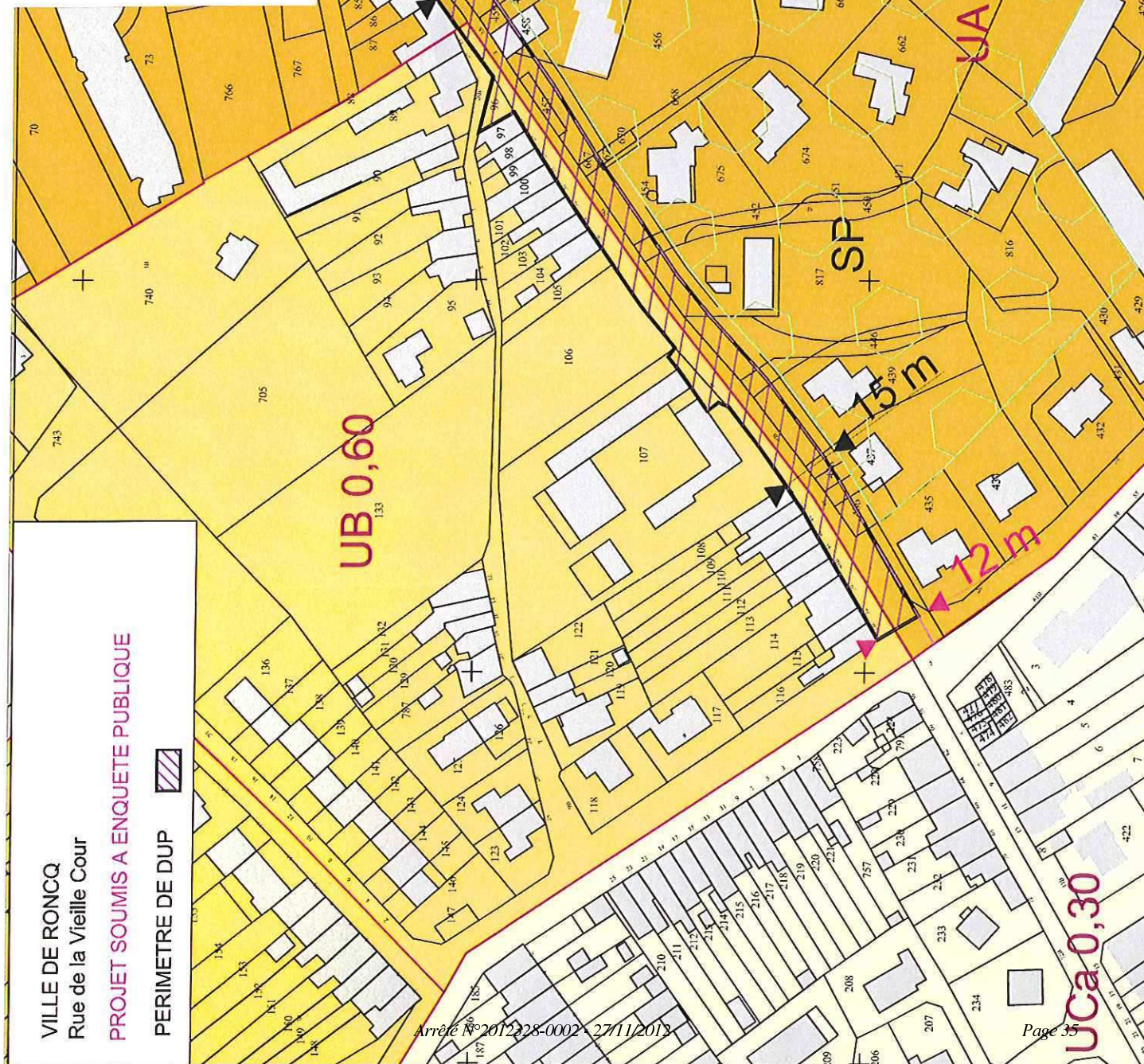
Rue de la Vieille Cour





Vu pour être
annexé à notre arrêté en
date du **23 NOV. 2012**
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Mart-Etienne PINAULT



VILLE DE RONCQ

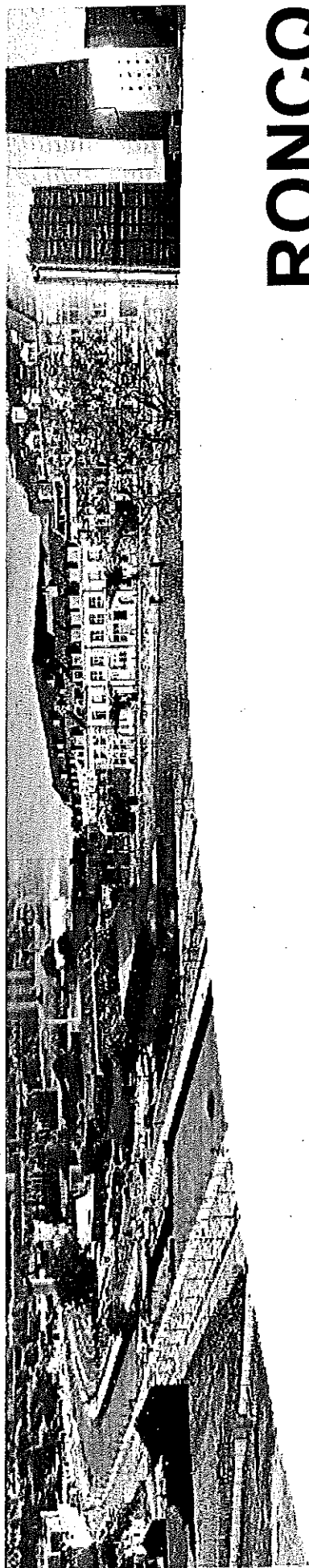
Rue de la Vieille Cour

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE DUP



UCa 0,30



RONCQ

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
1 RUE DU BALLON - BP 749 - 59034 LILLE CEDEX
Espace Public et Voirie
Unité Territoriale Tourcoing - Armentières
Téléphone : 03 20 21 38 92 - Fax : 03 20 21 38 99

Elargissement et restructuration de la rue de la Vieille Cour

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :
DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME